

La mise à jour périodique à Château-d'Oex, Montreux, Veytaux et Villeneuve

Contexte

La mise à jour périodique (MPD) est un processus de mise à jour du plan cadastral indépendant du changement de l'état de droit relatif à la parcelle. Elle est destinée à maintenir une donnée de base conforme à l'état des lieux.

Sur les communes ci-dessus précisées, une mise à jour périodique a été réalisée de 2019 à 2022. Les plans objets de la présente mise à jour ont été établis dans les années 80-90.

Cette MPD, fixée dans la planification stratégique avec la Confédération, est pilotée par la Direction du cadastre et de la géoinformation (DCG). Elle se fait avec la collaboration de la Direction générale de l'environnement-Forêt (DGE-Forêt) et de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).

Eléments actualisés

La MPD consiste à mettre à jour les plans cadastraux en matière de "couverture du sol" (CS) et "objets divers" (OD), en se servant de la méthode déjà utilisée dans les précédents projets de MPD en région d'estivage et de SAU sur plus de 130'000 hectares.

La couverture du sol contient les éléments naturels et artificiels qui composent la surface du sol, entre autres, les surfaces en forêts et les surfaces exploitées, les routes et chemins, les surfaces aménagées avec des matériaux rapportés...

Les objets divers constituent un complément d'information de la CS, ils sont représentés par un point, une ligne ou une surface : cela concerne les rus, les murs, les escaliers, les antennes, les sentiers...

Procédure de la mise à jour

La MPD a été réalisée par un bureau de spécialistes en mensuration sur la base des données numériques existantes tels que les orthophotos, la carte nationale, la reconnaissance automatique des limites de forêts (RALF). Les lisières légalisées ou constatées, de la compétence de la DGE-Forêt, sont intégrées à cette mise à jour.

L'actualisation du plan cadastral effectuée par le mandataire a été validée par la DCG, la DGAV et la DGE-Forêt. Les préposés agricoles des communes concernées ont participé à cette validation. La base de données cadastrales officielle (BDCO) a ensuite été actualisée, puis les nouvelles surfaces de nature ont été inscrites au Registre foncier.

Consultation

Le nouvel état du plan cadastral relatif au périmètre mis à jour peut désormais être consulté sur le guichet cartographique cantonal dont l'adresse est

www.geo.vd.ch

en accédant au thème 'Mensuration cadastrale', puis en affichant la couche 'Couverture du sol'.

Du **15 mai au 14 juin 2023**, les intéressés ont la possibilité de faire des observations s'ils constatent une différence de CS ou d'OD entre le plan cadastral et l'état actuel des lieux. Pour cela, ils doivent adresser une lettre recommandée à la Direction du cadastre et de la géoinformation, avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, dans le délai de consultation.

Après analyse des observations, les corrections justifiées sont effectuées sans frais pour les propriétaires.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à

Personne de contact à la DCG: Josette Niggeler – 021 316 24 54

Personne de contact à la DGE (forêt): Maxime Pattaroni – 024 557 68 68

Personne de contact à la DGAV: Dumauthioz Gilles – 021 316 65 78



Direction du cadastre
et de la géoinformation

Commune de Château-d'Oex

 Limite de commune

 MPD-NT3 Château-d'Oex (221 ha)



Sources: Office fédéral de topographie
et Géodonnées de l'Etat de Vaud
MO - JNr, le 24 avril 2023

Echelle: 1/30'000

